



Republique Démocratique du Congo
ASSEMBLEE NATIONALE
 4^{ème} Législature de la 3^{ème} République
Honorable LUTALA MUTIKI Trésorier
Député National



Kinshasa, le 11 Juin 2025

CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE
 REÇU LE : **11 JUIN 2025**
 N° D'ENREG. : **11 810**
 OBSERVATION : **13h17**

Republique Démocratique du Congo
PRIMATURE
 Courrier reçu **11 JUIN 2025**
 Sous le n° : **2522/2025**
 Heure : **15h17**
 Paraphes : *[Signature]*

N°/Réf. : 041/TLM/BD/AN/2025

Transmis copie pour information à :

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DU BUDGET
CABINET DU MINISTRE
11 JUN 2025
22037 AC

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus déferents)
Palais de la Nation
- L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale
Palais du Peuple
- Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement
(Avec l'assurance de ma haute considération)
Hôtel du Gouvernement
- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances ;
- Monsieur l'Inspecteur Général, Chef de Service de l'Inspection Générale des Finances (IGF) ;
- Monsieur le Directeur Général de la Régie des Voies Aériennes (RVA) ;
- Monsieur le Directeur Gérant de la Société Kenny Ritech Construction (SOKERICO SARL)
(Tous) à KINSHASA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
SERVICE COURRIER
 Réçu le : **11 JUN 2025**
 N° : Par : *[Signature]*
14h20

SOKERICO SARL
ACCUSE DE RECEPTION
 Reçu le **11/06/25** Heure **15:30 pm**
 Par : **SOKERICO RECEPTION**
 N° d'Enregist. :
 Signature : *[Signature]*

- L'Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Sud-Kivu ;
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Sud-Kivu ;
- Monsieur le Commandant de la Régie des Voies Aériennes Aéroport de Kavumu
(Tous) Province du Sud-Kivu

Objet : **RAPPEL**
Détournement de fonds alloué pour la réhabilitation de l'aéroport de KAVUMU dans la Province du Sud-Kivu par la société SOKEROCO SARL
Demande de poursuite judiciaire

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
VICE - PRIMATURE
MINISTRE DES TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET DESENCLAVEMENT
ACCUSE DE RECEPTION
 Reçu le : **11 JUN 2025**
 Heure : **14h49**
 N° d'Enreg : **05015**
 Paraphe : *[Signature]*

A Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat,
 Ministre de la Justice et Garde des Seaux
 à Kinshasa/Gombe

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat,

Par la présente, j'ai l'insigne honneur de vous approcher pour ce dont l'objet est repris en exergue, et vous en remercie.

En effet, subsidiairement à ma correspondance référencée n°034/TLM/BD/AN/2025 du 04 Mars 2025 réceptionnée par vos services en date du 05 Mars 2025 sous le n°4255 et celle référencée n°024/TLM/BD/AN/2024 du 30 Septembre 2024, adressée à Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement relative à la demande d'éclaircissement du dossier réhabilitation et modernisation de l'aéroport de Kavumu pour lesquelles le Gouvernement à travers le Ministre des finances avait payé par procédure d'urgence un montant de **5.369.942,19 USD (dollars américains cinq millions trois cent soixante et neuf, neuf cent quarante-deux dix-neuf centimes)** équivalents à 30% d'avance de démarrage sur le total de **17.899.807,29 USD (dollars américains dix-sept millions huit cent nonante neuf mille huit cent sept et vingt-neuf centimes)** logés depuis le 11 Avril 2024 à la Raw Bank au compte **05000-05101-0103332101** en faveur de la société KENNY RITECH CONSTRUCTION SARL « SEKERICO SARL », pour servir notamment à la couverture globale des frais liés aux études techniques préalables au lancement du chantier, chose qui n'a jamais été exécutée au jour d'aujourd'hui, et suite à l'audience que l'autorité de tutelle m'avait accordée, j'ai l'insigne honneur de solliciter une poursuite judiciaire en l'enceinte de la société susmentionnée ainsi que de tous les complices impliqués dans ce détournement des fonds issus de la signature du contrat en Juillet 2023 entre le Ministère et la société conformément à la procédure de passation de marché public en République Démocratique du Congo pour un délai d'exécution de 24 mois tributaires de la date à laquelle l'avis de non objection avait été émis.

Lors de ma dernière descente au Sud-Kivu dans le cadre de la première étape de mes vacances parlementaires en Janvier 2025, je suis allé me rendre compte de la situation à l'aéroport de Kavumu en date du 18 Janvier 2025, force est toujours malheureusement de constater que jusqu'à ce jour aucun début des travaux sur terrain n'a été lancé en dépit des publicités dans les réseaux sociaux constituant surtout un ouf de soulagement pour la population du Sud-Kivu, première bénéficiaire, mais depuis plusieurs mois sans lancement des travaux.

En ma qualité d' élu du peuple, n'étant pas à l'abri des inquiétudes de la population sur cette situation qui reste floue jusqu'à ce jour, dans l'intérêt supérieur de la Nation, je sollicite l'implication personnelle de Votre Autorité pour instruire les instances judiciaires habilitées, à ouvrir une procédure judiciaire quant à ce dossier afin de remettre la population du Sud-Kivu dans son droit.

Veillez agréer, **Excellence Monsieur le Ministre d'Etat**, l'expression de nos sentiments patriotiques.

Honorable **LUTALA MUTIKI Trésor**

Député National, Elu de Mwenga/Sud-Kivu



ANNEXES :

- Correspondance du contrat relatif aux travaux de réhabilitation et construction de l'aéroport de Kavumu signé entre le Ministère des transports et la Société Kenny Ritech Construction SARL « SOKERICO SARL ».